

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – REGLEMENT

LICENCE FFE : Nous recommandons fortement la licence fédérale pour des raisons d'assurance et de sécurité. Celle-ci est renouvelable chaque année en même temps que le règlement des forfaits. (Encaissable en septembre pour les nouveaux adhérents et en décembre pour les cavaliers déjà licenciés).

FORFAIT ANNUEL ADHERENT : il est composé de 2 parties : l'adhésion et le forfait cours. Le cavalier devient adhérent quand il souscrit un forfait annuel adhérent.

- L'**adhésion** qui permet de bénéficier des autres prestations à des tarifs préférentiels. Celle-ci est payable lors de l'inscription. Pour un nouvel adhérent, celle-ci fait également office de période d'essai (3 cours consécutifs) avant de s'engager définitivement sur l'année.

- Le **forfait cours** est composé de 34 cours à raison d'un cours par semaine hors vacances scolaires. Il est attribué à un jour et créneau fixe en début d'année. 4 rattrapages sont possibles au cours de l'année : soit sur un autre cours au forfait de même niveau, soit sur un cours de rattrapage proposé pendant les vacances scolaires. Pour bénéficier d'un crédit rattrapage, le cavalier devra prévenir de son absence la veille du cours afin de prévoir au mieux les sorties du cheval.

Période des cours : l'année débute le lundi 11 septembre et se termine le dimanche 30 juin. Les cours « forfait » ne sont pas maintenus pendant les vacances scolaires. Jours fériés : tous les cours du forfait qui tombent sur un jour férié seront maintenus à l'exception du mercredi 1/05 (reportés ou rattrapés sur un autre jour).

Durée des cours : cheval : 1H/1H15, poney et double-Poney : 1H, shetland : 1H (avec soins). Pour la catégorie « cheval » et « poney/double-poney », les cavaliers doivent être présent 30 minutes avant le début du cours afin de préparer correctement leurs montures et compter 20 à 30 minutes de soins et de rangement du matériel après le cours. Pour la catégorie shetland, la préparation est comprise dans l'heure de cours (30 à 40 minutes de cours). Nous rappelons que le cavalier est responsable du matériel utilisé et de la propreté de son cheval dans les aires de préparation (couloirs, allées extérieures) et dans les aires de travail (carrière et manège)

Règlement/Facilité de paiement : l'adhésion est réglable à l'inscription (encaissable en septembre). Le forfait cours est quant à lui payable dans son intégralité en début d'année. Nous accordons des facilités de paiement en espaçant les dates d'encaissement pour les règlements en chèque : en 1 fois (octobre), en 2 fois (octobre et novembre) ou en 3 fois (octobre, novembre et janvier). Il est possible de régler en 10 fois afin de mensualiser vos règlements (de septembre à juin) : Dans ce cas-là, un supplément de 20€ sera demandé en début d'année en même temps que l'adhésion.

Annulation/suspension de forfait : Aucun remboursement ne sera effectué sur un forfait. Pour des raisons médicales ou professionnelles justifiées, et en accord avec les responsables de l'entreprise, il est possible de reporter une partie du forfait sur une autre prestation.

Parrainage : Une carte bonus de la valeur de 2 séances pour le parrain d'un nouvel adhérent. N'oubliez pas de le mentionner en début d'année.

DEUXIEME SEANCE :

Double forfait : Il est possible de prendre un deuxième forfait à tarif préférentiel. Il est composé de 34 cours (hors vacances scolaires) + 3 rattrapages. Il est payable en début d'année et les encaissements peuvent différer en 1 ou 2 fois sur les mois de février/mars.

Carte de 10 séances : Elles ont une durée de validité de 1 an et sont également utilisables pendant les vacances scolaires (été inclus). **3 catégories de carte : cours collectifs, cours particuliers (sur rdv) et monte libre** (en journée/soirée ou le dimanche matin. Soins et travail libre du cheval de son choix). Il est également possible d'effectuer ces 3 prestations à l'unité.

AUTRES PRESTATIONS :

Stages : Découverte/Initiation (2H30) ou Perfectionnement/Galops Fédéraux (3H30 ou 3H30+2H30). Les programmes et inscriptions sont disponibles 3 semaines avant les vacances scolaires. Pas de supplément « passage et validation de galops » pour les stages complets (semaine de 4 jours).

Promenades : Promenade confirmés en Brière de 1H15 ou 3H sur la période estivale (Niveau G2 minimum). Promenade Plage 1H30/2H (La Baule ou St-Brévin) pendant les vacances scolaires (Niveau G3 minimum).

Demi-pension : Nous proposons des demi-pensions à l'année de septembre à juin avec un cheval attitré (vacances scolaires incluses - possibilité de prolonger sur l'été). Le cavalier devra prendre son adhésion et sa licence en début d'année. Chaque mois, le cavalier s'acquittera de sa facture composée de la base DP (jeune cheval, travail, club ou amateur) et des différentes prestations du mois (voir grille tarifaire « propriétaire » : cours collectifs, cours particuliers, coaching...). Ci-dessous les différentes demi-pension proposées: niveau minimum, nombre de sorties montées et descriptif. (Préavis d'un mois en cas d'interruption)

- **Demi-pension Propriétaire :** A partir du Galop 5. Demi-pension sur cheval de propriétaire en fonction des disponibilités.
- **Demi-pension Jeune cheval :** Niveau G6/G7 - Sorties : 2 à 3 sorties montées (hors travail à pied). Travail d'un jeune cheval d'instruction ou de sport sur sa première année de travail post débouillage.
- **Demi-pension Travail :** Niveau : G6/G7 - Sorties : 2 sorties montées/semaine (hors travail à pied). Travail complémentaire d'un cheval de compétition (horse-ball, cso, endurance...). Possibilité de prendre des cours en fonction du niveau du cheval et de son programme sportif.
- **Demi-pension Club :** A partir du G5. Sorties : 2 sorties montées/semaine (hors travail à pied). Travail d'un cheval du club sur une base de 2 sorties semaines (monte libre ou cours collectifs). Les autres prestations spécifiques (concours, cours particuliers...) peuvent s'ajouter en fonction des disponibilités du cheval aux 2 sorties initiales à raison de 2 fois/mois maximum
- **Demi-pension Amateur :** Niveau G7 - 3 sorties montées/semaine (hors travail à pied). Sortie en compétition amateur (2F/mois). DP en alternance sur 2 chevaux : un cheval confirmé (amateur) et un jeune cheval.

Casier : Location de casier de septembre à juin. Possibilité de louer un casier à plusieurs cavaliers. Le centre équestre se dégage de problème de vol ou de diverses infractions.

Fait à :

le :

Signature adhérent :

- Le sabot d'or :

